Centre Info

La formation professionnelle en POLOGNE

37,8 MILLIONS D'HABITANTS

La Pologne est une République semi-présidentielle avec un parlement à deux chambres. La langue officielle est le Polonais, cependant la loi sur les minorités nationale reconnait 9 minorités et permet aux établissements d'enseigner dans ces langues. Le pays compte 16 régions, 373 comtés et 2836 communes.

PIB

523,6 MILLIARDS D'EUROS

619,49 EUROS

TOTAL TAUX CHÔMAGE 3 %

DONT 10 %

DÉCROCHAGE SCOLAIRE 5,2 %

DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.

Commission européenne

euro | guidance

La filière professionnelle initiale en Pologne est accessible à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire puis s'étend au post secondaire et au supérieur. En 2019, le taux d'élèves enrôlés dans un cursus professionnel au sein du deuxième cycle du secondaire représentait 52 % du nombre total d'élèves contre 48 % au sein de l'enseignement général. Le taux d'apprentis était de 13 % sur la même période.

Rédaction et conception
Centre Inffo

VUE D'ENSEMBLE

L'offre de la formation professionnelle initiale en Pologne est accessible à partir du deuxième cycle du secondaire (sauf pour les élèves à besoins spécifiques) et inclut des enseignements généraux au sein de tous les cursus. Les élèves peuvent choisir les voies suivantes :

- Les cursus sectoriels : au premier cycle des cursus sectoriels, les programmes donnent accès à des qualifications de niveau EQF 3 pour le premier niveau des cursus sectoriels, et EQF 4 pour le deuxième niveau. Pour accéder à l'enseignement supérieur, les apprenants doivent obtenir le Matura (équivalent du baccalauréat).
- Des cursus professionnels niveau EQF 5 avec 16 % de temps de formation en entreprise. Les élèves reçoivent une qualification professionnelle après avoir réussi un examen d'Etat et peuvent également passer le Matura qui leur donne accès à l'enseignement supérieur.
- Des cursus de formation professionnelle adaptés aux apprenants (classes de préparation à des métiers) ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Au niveau du post-secondaire, les qualifications professionnelles sont de niveau EQF 5. Elles sont dispensées dans le cadre de cursus d'un an à deux ans et demi selon les acquis de l'apprenant.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les qualifications sont de niveau EQF 5. L'admission est conditionnée au critère que le candidat soit titulaire du matura.

L'apprentissage est accessible aux personnes ayant 15 ans au moins et 18 ans au plus. Le ministère de l'éducation élabore les référentiels de formation en apprentissage par branche de métier. L'apprenti a le statut d'élève sous régime de la loi sur l'éducation et de *juvenile worker* sous régime de la loi du travail. Il perçoit un salaire (70 - 90 euros par mois) et cotise à la sécurité sociale par le biais de son employeur. En outre, le coût de la participation aux examens de l'apprenti est également pris en charge par l'employeur. Dans la prise en charge du salaire et de la cotisation sociale de son apprenti, l'employeur peut être remboursé par l'Etat, à travers le fonds pour le travail (*Fundusz Pracy*). Les qualifications accessibles par l'apprentissage (incluant entre 50 et 60 % de formation en entreprise) sont les mêmes que celles accessibles par les autres modes de formation. Le rythme de l'alternance entre l'entreprise et l'établissement de formation est convenu entre ces deux acteurs.

L'éducation des adultes s'adresse aux personnes qui souhaitent compléter leur formation ou acquérir de nouvelles qualifications professionnelles et des compétences pour des raisons professionnelles ou personnelles. Elle prend la forme de cursus composés à 80 % de mise en situation de travail et jusqu'à 20 % d'enseignements théoriques, qui, selon le statut de l'adulte, seront d'une durée de 3 à 6 mois pour acquérir des compétences spécifiques, ou de 12 à 18 mois si le cursus vise à obtenir une qualification professionnelle permettant d'exercer un métier. Au nombre des principales mesures incitatives pour dynamiser le secteur figurent :

- Les fonds publics et subventions du Fonds national pour la formation (*Krajowy Fundusz Szkoleniowy*). Ces subventions oscillent entre 80 et 100 % du coût de l'action de formation selon la taille de l'entreprise qui les sollicite.
- Le congé de formation d'une durée de 6 jours pour les travailleurs qui passent des examens en candidats libres et pour les travailleurs qui passent un examen de fin d'études secondaires, ou de 21 jours pour la rédaction d'un mémoire et la préparation d'un examen.
- Le financement des coûts de formation des jeunes demandeurs d'emploi (30 ans maximum) à hauteur du salaire mensuel minimum.

Enseignement et formation professionnels en POLOGNE

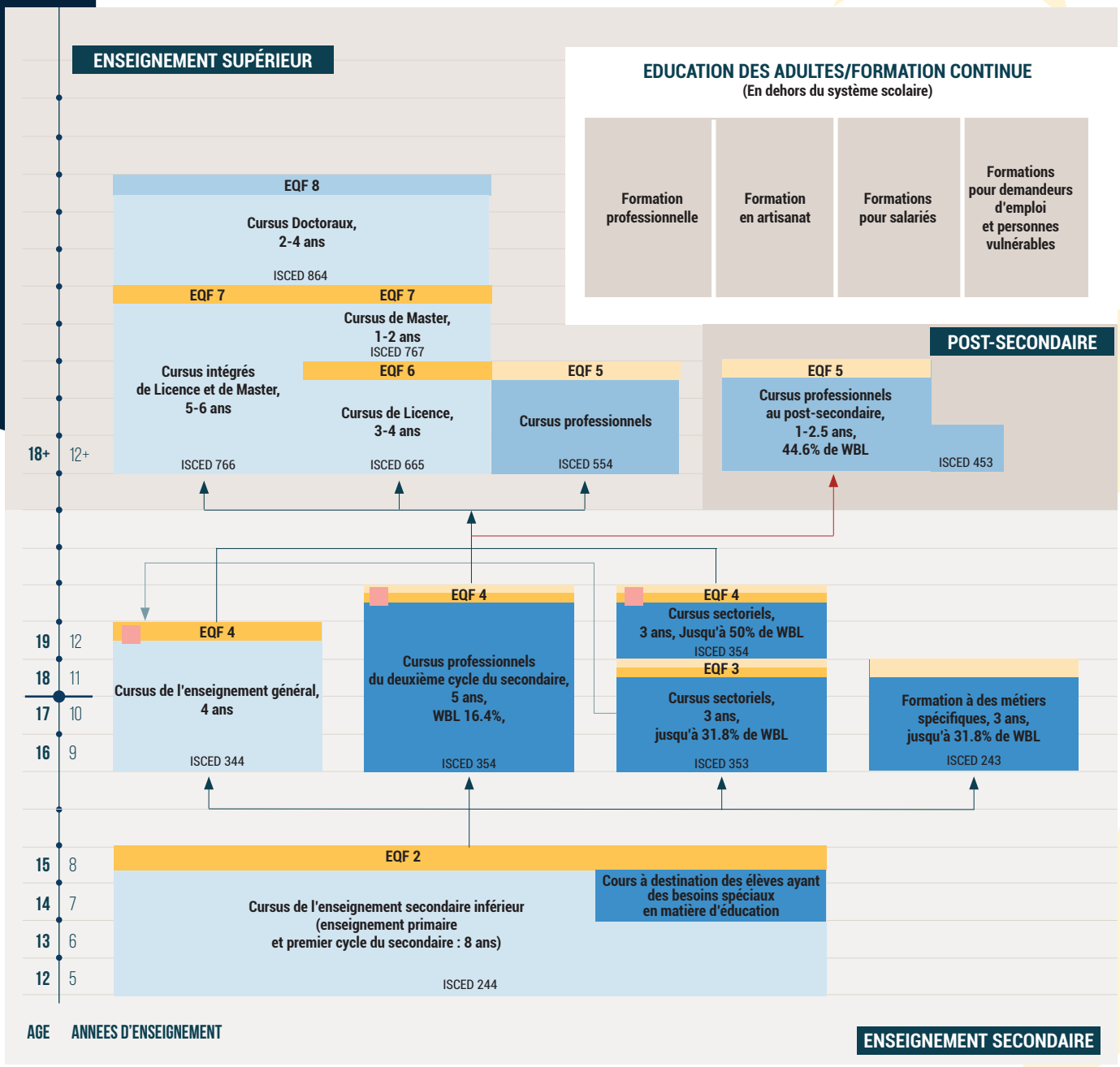

- Cursus d'enseignement général
- Cursus de l'EFP
- Cursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Cursus donnant accès à l'enseignement supérieur
- Progression possible
- Fin de l'éducation obligatoire
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021

ZOOM

Les acteurs du système de la formation professionnelle en Pologne se situent à trois échelles :

- Au niveau national, le ministère de l'éducation et le ministère des sciences et de l'éducation supérieur ont respectivement à charge la conception des politiques en lien avec la formation professionnelle au secondaire et la formation professionnelle au supérieur. Les Partenaires sociaux font des recommandations aux décideurs.
- Au niveau régional, les autorités ont à charge les établissements dont l'offre de formation professionnelle a ou peut avoir une incidence sur la région.
- Au niveau des comtés (régissant les écoles secondaires supérieures), les autorités locales gèrent les écoles publiques proposant la formation professionnelle au secondaire.

Un enjeu est d'accroître l'engagement des employeurs dans l'organisation des formations et d'encourager la coopération entre les écoles de formation professionnelle et les établissements d'enseignement général.

Le financement de la formation professionnelle est assuré en grande partie par les gouvernements locaux à travers une subvention du gouvernement central et des fonds européens.

Le marché de la formation professionnelle en Pologne est composé de prestataires publics et privés dont l'offre est plus importante à partir du secondaire.

La validation des acquis en Pologne permet la participation en candidature libre à des examens organisés par des commissions régionales. Cela, sous réserve que le candidat soit âgé de plus de 18 ans, qu'il ait terminé un cursus du premier cycle du secondaire avec au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée. En l'absence des deux ans d'expérience les candidats peuvent s'inscrire à un cours de qualification professionnelle (KKZ) dont la réussite permet de passer l'examen professionnel d'Etat. S'il justifie de deux ans de participation à un cursus en lien avec la qualification visée, le candidat est dispensé d'avoir deux ans d'expérience professionnelle.

Le cadre national des certifications comprend huit niveaux avec pour descripteurs de niveaux les compétences, les aptitudes ainsi que les compétences sociales.

Le système d'**assurance qualité** repose sur deux approches :

- Le contrôle « qualité » est interne à travers le *School information system* (SIO) sur lequel chaque prestataire est tenu de fournir des informations concernant les enseignants, les élèves, les infrastructures et les dépenses. A travers cette plateforme, ces informations sont à disposition des autorités éducatives régionales et relayées au ministère de l'éducation.
- Il est externe à travers l'évaluation et l'audit de tous les prestataires de formation, et est assuré par les autorités éducatives régionales (kurator oświaty) sous la responsabilité du ministère de l'éducation.

Afin d'aider les directeurs des écoles à développer les procédures internes d'assurance qualité, le Centre national de la formation professionnelle et continue travaille à diffuser les bonnes pratiques en matière d'assurance qualité au sein de la formation professionnelle, par la publication de documentation en la matière.

SPÉCIFICITÉS

- **Enseignement primaire** : janvier 2022, une réforme de l'éducation renforce la centralisation de l'école primaire, dans un système où les collectivités locales, les conseils de parents et les directeurs d'établissement bénéficiaient jusque-là d'une importante autonomie.
- **Passerelles** : Perméabilité entre enseignement général et professionnel
- **Marché de la formation** : Autonomie des prestataires de la formation professionnelle dans la conception des cursus et réactivité au besoins du marché du travail
- **Formation des adultes** : Mise en place de formations de courte durée pour les adultes

Vocational education and training in Europe - Poland :
https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/poland

Cedefop european database on apprenticeship schemes - Poland :
https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/poland

National Education systems – Poland overview :
https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/poland_en